Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 151-2020

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # 151-2020 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2020 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 16 décembre 2019
Présentation du règlement : 16 décembre 2019
Adoption du règlement : 20 janvier 2020

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le règlement # 151-2020 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 22 janvier 2020.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page __ de l'édition du 22 janvier 2020 du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis

Ce _____